



Communiqué de presse

Date

6 juin 2019

La COMCO classe l'enquête sur les métaux précieux

Berne, 06.06.2019 – La Commission de la concurrence (COMCO) classe l'enquête sur de possibles accords entre banques dans le négoce de métaux précieux. Le soupçon d'infraction au droit des cartels n'a pas pu être confirmé.

Par sa décision du 27 mai 2019, la COMCO a décidé de classer l'enquête concernant les accords présumés dans le négoce de métaux précieux. Les soupçons ayant mené à l'ouverture de l'enquête n'ont pas pu être confirmés. L'enquête avait pour objet de possibles accords entre les banques Julius Bär, Barclays, Deutsche Bank, HSBC, Mitsui, Morgan Stanley et UBS sur les marchés du négoce de l'or, de l'argent, du platine et du palladium.

Adresse pour l'envoi de questions :

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@weko.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@weko.admin.ch
Olivier Schaller Vice-directeur	058 462 21 23 079 703 80 07	olivier.schaller@weko.admin.ch